

Je vous en supplie, mes chers collègues qui vous opposez à ce projet, invoquez, invoquez, mais n'invoquez pas le terrorisme. Car, ce faisant, vous contribuez à sanctifier le terroriste qui, par sa mort, peut devenir une sorte de héros.

Absurde, notre législation qui, pour leur éviter de prononcer une peine capitale, oblige les jurés à appliquer les circonstances atténuantes alors que, parfois, il n'y en a pas.

Comment une bonne justice peut-elle se fonder sur cette sorte de manœuvre, pour ne pas dire de mensonge ?

Absurde, le caractère prétendu expiatoire et réparateur du supplice, alors qu'un statut du prisonnier, bien élaboré, pourrait permettre à l'auteur, par son travail quotidien, d'indemniser, partiellement bien sûr, les victimes.

Injuste, la peine de mort, parce que la sentence dépend souvent des avis des experts psychiatres. Malgré leur compétence, ils ne sont pas à l'abri d'une grave erreur d'analyse. Quoi de plus délicat parfois, voire d'aléatoire, que de fixer la frontière entre la folie et la normalité, comme le prévoit l'article 64 du code pénal ?

Insupportable la peine de mort, c'est vrai, parce que l'irréparable — oui, l'irréparable — n'est pas à écarter. « Sois inébranlable dans tes convictions », clamait Victor Hugo au terme de la défense de son fils Charles, « Dans ton horreur des peines irrévocables et irréparables, songe que tu es assis sur ce banc où s'est assis Lesurques. »

Qui, parmi nous, oserait affirmer que Lesurques était le dernier ? Combien sont-ils à avoir subi son sort ? Peu, sans doute. N'y en aurait-il qu'un de plus, l'abolition serait surabondamment justifiée.

Est-il supportable de penser — mais nous y pensons tous et vous l'avez vous-même rappelé, monsieur le garde des sceaux — que récemment un jeune de vingt-deux ans, accusé d'un crime abominable, a été exécuté alors que maintenant qu'il est mort se pose la question de savoir s'il était coupable. Et pourtant tous les stades de la procédure, toute cette « course de haies » dont parle M. Peyrefitte dans son dernier ouvrage, avaient été respectés, y compris l'exercice du redoutable pouvoir régulier.

L'absence de lien entre peine de mort et criminalité est évidente. Les Anglais, avant de proposer l'abolition, en vertu de leur pragmatisme légendaire, avaient questionné tous les pays abolitionnistes. Toutes les réponses ont démontré qu'encore une fois Camus disait vrai : « La guillotine existe, le crime aussi, il n'y a pas d'autre lien apparent que celui de la loi. »

Nous sommes enfin satisfaits pour la France, première à avoir aboli la torture, première à avoir aboli l'esclavage, qui va enfin se mettre à l'unisson des nations civilisées.

Plus forte sera sa voix dans la lutte contre toutes les atteintes aux droits de l'homme, plus forte sera sa voix contre toutes les formes de mutilation et de barbarie, plus forte parce que désormais notre législation pénale observera la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Selon la juste formule de Serge Lubert, le débat sur la peine de mort — j'en viens à l'essentiel de mon modeste propos — ne doit pas se résumer en une polémique, sorte de champ clos où s'affrontent les champions des deux conceptions opposées de la justice et de l'homme.

Pour nous, socialistes, l'indispensable abolition n'est pas un aboutissement, c'est aussi un point de départ, c'est un engagement. Il est tout aussi faux de prétendre qu'en maintenant la peine de mort nous aurions la conscience tranquille que d'affirmer qu'en se bornant pour des années à supprimer purement et simplement la peine capitale, sans engager une autre démarche, nous aurions la conscience tranquille.

La délinquance concerne aussi et d'abord les victimes, elle concerne des milliers de nos concitoyens, que nous n'oublions pas ! (Très bien - Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.) Ils sont au centre de nos préoccupations et cela justifie les explications que nous a tout à l'heure données le président de la commission des lois. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Notre devoir de législateurs, d'élus, est tout simplement d'apporter les réponses aux questions que les Français se posent, à ces questions que nous entendons quotidiennement dans nos permanences, à ces questions qui nous ont été à tous posées, quelles que soient nos origines et nos options politiques, au moment des diverses campagnes électorales.

Oui, les Français éprouvent un sentiment d'insécurité même si ce sentiment est beaucoup plus fort que celui que devrait susciter l'insécurité réelle.

Dans ces conditions, les socialistes sont décidés à tout mettre en œuvre afin que, dès l'an prochain, à la session d'automne de 1982, nous soyons en mesure de soumettre à l'Assemblée une proposition de loi portant réforme du code pénal et comportant, notamment, une réforme de l'application des peines. Parce que,

demain, la peine de mort sera abolie — et sur ce point nous sommes tous d'accord — ce texte ne peut plus longtemps être différé.

L'abrogation — nous serons certainement nombreux à le répéter — ce n'est pas le laxisme. Notre objectif, à plusieurs reprises affirmé, est clair : se débarrasser de ce vieux code désuet pour construire un nouvel édifice qui devra permettre aux hommes et aux femmes de notre pays de vivre libres, de vivre plus libres, mais de vivre dans une société plus sûre.

Il faudra tout revoir. Une œuvre considérable nous attend : l'échelle des peines, la condition pénitentiaire, y compris dans son propre système répressif, mais notre préoccupation prioritaire est l'échelle des peines, l'exécution des peines.

Nous allons passer du constat à l'action. Les travaux accomplis au cours de ces dernières années, ceux notamment du comité d'étude sur la violence, nous y aideront considérablement.

Il ne saurait être question maintenant, mes chers collègues, d'entrer dans le détail. Qu'il me soit simplement permis de résumer la conception qu'ont les socialistes de la lutte contre la criminalité.

Elle s'articule autour de trois objectifs simples : prévenir la criminalité, contenir la criminalité et éviter la récidive.

Prévenir, c'est, de toute évidence, s'attaquer aux causes de la criminalité. C'est donc un problème politique. C'est aussi transformer une société dans laquelle le profit est la fin et le moyen de toute action.

Tant que les inégalités se creusent, tant que certaines valeurs morales sont au second plan, la criminalité progresse. Plus de 87 p. 100 des crimes et délits sont motivés par la recherche du profit, précisait une enquête du précédent ministre de l'intérieur.

Nous l'avons souvent affirmé, la prévention doit l'emporter sur la répression. Les effets nous inquiètent, mais les causes sont d'abord notre préoccupation.

Ce sont les progrès sociaux dans tous les domaines — éducation, formation professionnelle, santé, emploi, culture, urbanisme — qui réduiront la criminalité. Nous sommes lucides, seule la réduction est possible : aussi faut-il contenir la criminalité en aménageant des peines privatives de liberté, qui tiennent compte de la réalité sociale.

Dans certains domaines, dont d'ailleurs la loi « sécurité et liberté » ne s'était guère préoccupée, une répression mieux adaptée devra être envisagée.

La nouvelle loi pénale devra enfin tendre à éviter la récidive par le développement du contrôle judiciaire, par la refonte de certaines conditions pénitentiaires, par le développement et l'accroissement de certaines peines accessoires et par une politique de réinsertion.

Voilà, mes chers collègues, quelques propos qui, je le pensais ce matin, devaient nous éloigner du cœur du débat mais qui, maintenant, sont au cœur de ce débat.

C'est vrai — notre collègue M. Séguin l'a rappelé tout à l'heure — tout a été dit sur la peine de mort mais il reste encore beaucoup à dire sur l'échelle des peines, sur leur exécution, sur la sécurité des Français. C'est le combat qui nous attend et qui nous attend tous.

Nous attendons beaucoup de vous, monsieur le ministre, mais vous savez aussi que les députés — j'allais dire tous les députés — peuvent et devront, eux aussi, beaucoup apporter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes, sur plusieurs bancs communistes et sur divers bancs du groupe du rassemblement pour la République et du groupe de l'union pour la démocratie française.)

Les socialistes voteront l'abolition de la peine de mort. C'est pour eux l'aboutissement d'une longue réflexion, l'aboutissement d'une très longue marche.

Vous me pardonnerez de terminer mon intervention sur une note personnelle, qui, mal interprétée, pourrait surprendre mais qui a le mérite de la sincérité.

Je suis élu d'une petite ville, Saintes. Il y a quelques années, l'aménagement d'un quartier exigeait la disparition de quelques immeubles. Nous avons vu alors s'écrouler sous les coups du bulldozer la maison d'un ancien, d'un très ancien député, qui habitait cette ville : Joseph Guilloin, homme méconnu qui, au terme de sa vie, ne pouvait plus supporter que son nom soit attaché à l'abominable invention.

Merci, monsieur le garde des sceaux, au nom du groupe socialiste, d'avoir tout à l'heure, au nom du Gouvernement, demandé que nous adoptions un projet loi qui enverra la guillotine rejoindre le pilori et le brodequin. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)